

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01764

Numéro SIREN : 829 965 474

Nom ou dénomination : "712"

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 16573

SAS 712
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
9 Rue de la Chapelle
34470 PEROLS
RCS DE MONTPELLIER N° 829 965 474

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MAI 2018

L'an deux mil dix huit
Le 31 Mai à 17 heures

L'actionnaire unique de la société SAS 712 Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social à PEROLS, sur convocation faite par Madame la Présidente.

L'assemblée est présidée par **Madame Sévrine CASTELLA**

Madame la Présidente, déclare que l'assemblée est valablement constituée ; il peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la présidente ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Madame la Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- changement de Président et modifications corrélative des statuts,
- Agrément de cession d'actions
- pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du président et la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance de la démission de **Madame Sévrine CASTELLA** pour des raisons personnelles, décide de nommer en son remplacement au poste de Président :

- ☐ **Monsieur AMAL BELKADI**, né le 1^{er} décembre 1962 à Meknes (MAROC) de nationalité Française demeurant 274 Rue des fleurs – 34970 LATTES, pour une durée indéterminée ;

Monsieur AMAL BELKADI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par **Madame Sévrine CASTELLA** de céder ses 100 actions sur les 100 actions qu'elle possède dans la société **SAS 712**, autorise la présente cession à **Monsieur AMAL BELKADI**

Madame Sévrine CASTELLA lève la clause d'inaliénabilité prévue à l'article 11 des statuts pour pouvoir réaliser cette cession d'actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société **SBIA AUDIT & CONSEIL**, 10 Rue des Magnanarelles 34990 JUVIGNAC, pour accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

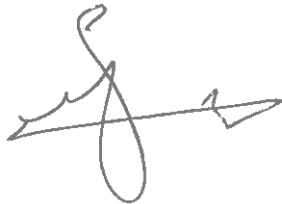
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Madame la Présidente et tous les actionnaires présents.

Monsieur AMAL BELKADI

Bon pour acceptation de fonction de président
de la SAS 712

Bon pour acceptation de
fonction de Président
de la SAS 712



Madame la Présidente,

Madame Sévrine CASTELLA

